



**GOVERNEMENT**

Liberté  
Égalité  
Fraternité

**Délégation interministérielle  
aux jeux Olympiques  
et Paralympiques**

**Le délégué interministériel**

Paris, le 18 décembre 2023

## **NOTE**

à

**Madame la Présidente de Régions de France (ARF)  
Monsieur le Président de l'Assemblée des Départements de France (ADF)  
Monsieur le Président de l'Association des Maires de France et des présidents  
d'intercommunalité (AMF)**

**OBJET : « Tous aux Jeux » : Principes et modalités de déploiement du programme de billetterie populaire de l'Etat pour les jeux Olympiques et Paralympiques de 2024**

### **PIECES-JOINTES :**

- PJ n°1 : Répartition par publics des 401 220 billets du programme « Tous aux Jeux »
- PJ n°2 : Liste des collectivités ayant acheté des billets pour les jeux Olympiques

L'attribution par l'Etat de billets gratuits pour les Jeux Olympiques et Paralympiques (JOP) pour permettre à différents publics cibles de participer à cet événement constitue un levier important de sa stratégie de mobilisation des territoires et d'engagement des Françaises et des Français autour des JOP. Pour répondre à cet objectif, l'Etat a fait l'acquisition de 401 220 billets pour les compétitions et les cérémonies d'ouverture de ces événements.

Annoncé par le Président de la République lors du Conseil Olympique et Paralympique du 25 juillet 2022, le programme de billetterie populaire de l'Etat intitulé « Tous aux Jeux » vise quatre catégories de publics (cf. *Tableau en PJ n°1*) : la jeunesse, les bénévoles du mouvement sportif, les personnes en situation de handicap et leurs aidants et les agents publics relevant des catégories B et C impliqués dans la préparation ou la livraison des Jeux. Je souhaite, à ce titre vous faire parvenir tous les éléments d'informations relatifs aux différents programmes conduits par l'Etat pour vous permettre de disposer d'une vision d'ensemble et qu'ils puissent être diffusés auprès de vos réseaux (I).

La mise en œuvre de ce programme sur l'ensemble du territoire induit naturellement des interactions partenariales entre l'Etat et les collectivités locales, au premier rang desquelles les collectivités hôtes, Terre de Jeux et Relais de la Flamme qui déploient pour certaines d'entre elles leurs propres programmes de billetterie. Pour atteindre l'objectif partagé de permettre au plus grand nombre de vivre les Jeux grâce aux différents dispositifs de billetterie sociale, la coordination des publics visés et des méthodes de distribution est nécessaire au plan local et confiée aux préfets de départements (II).

## I. Présentation du programme de billetterie « Tous aux Jeux »

La coordination globale et le pilotage stratégique de ce programme de billetterie populaire ont été confiés par le cabinet de la Première Ministre à la DIJOP, sous la supervision de la Ministre des Sports et des Jeux Olympiques et Paralympiques. Au total, dix ministères et trois secrétariat d'Etat sont chargés de l'affectation de billets pour les JOP. Chaque ministère est responsable du déploiement des programmes qui le concernent et du suivi précis de la distribution des billets par les opérateurs éventuellement associés.

### a. Les programmes jeunesse – 258 800 billets

- Scolaires

**193 400 billets sont destinés aux élèves scolarisés** dans toutes les écoles et établissements scolaires de métropole et d'outre-mer (publics et privés sous contrat) métropolitaines et d'outre-mer, du CM1 à la Terminale au terme d'un programme d'engagement qui mobilise l'ensemble des écoles et des établissements (voie professionnelle, générale et enseignement agricole). Au total, environ 5 300 groupes classes composés de 30 élèves et de 4 accompagnateurs seront récompensés pour leurs projets menés dans l'AMI « Ma classe aux Jeux » (*dicosport, l'intégrathlon, le monde, le sport et les arts en partage et la grande collecte*). Afin de soutenir le développement quotidien de la pratique sportive à l'école et renforcer les objectifs d'inclusion, de santé et d'engagement citoyen de Paris 2024, ils recevront des billets pour assister à une épreuve des Jeux Paralympiques en Ile-de-France, la semaine de la rentrée scolaire (du 2 au 6 septembre 2024). Le nombre de billets par académie a été indiqué aux recteurs d'académie et les établissements *in fine* sélectionnés recevront leurs lots de 34 billets pour une session des jeux Paralympiques dans le courant du premier trimestre 2024.

- Les étudiants

Plus de **20 000 billets sont destinés aux populations étudiantes** : étudiants boursiers retenus dans le cadre du programme des volontaires de Paris 2024 ou issus des régions académiques accueillant des épreuves des Jeux, étudiants recrutés temporairement en tant qu'agents de sécurité privée pour les JOP et étudiants méritants du fait de leur engagement dans la vie sportive de leur établissement. Ce dispositif doit être un levier pour renforcer la pratique régulière des activités physiques et sportives par les étudiants et leur participation aux actions de Paris 2024 (célébration, engagement sur différents programmes, etc.). Les modalités de déploiement sont en cours d'élaboration entre le ministère de l'enseignement supérieur et de la recherche et les acteurs associés (CNOUS, Rectorat Ile-de-France, GNDS, FFSU, ANESTAPS, CGE, CDEFI et DGES). Les billets seront offerts à des étudiants provenant de l'ensemble du territoire métropolitain et d'outre-mer.

- Les jeunes qui ne partent pas en vacances

**15 050 billets sont réservés en faveur des jeunes ne partant pas en vacances et bénéficiant d'un programme d'accompagnement pour les vacances.** La distribution des billets interviendra dans le cadre d'un appel à projet (AAP) lancé par l'ANCT et la DJEPVA avant la fin de l'année 2023 et ouvert aux associations nationales de jeunesse et d'éducation populaire, familles des différents dispositifs existants (quartiers d'été, colos apprenantes...) présents sur l'ensemble du territoire national. L'attribution de ces billets ciblera des mineurs domiciliés dans un quartier prioritaire de la politique de la ville (QPV), et répondant au moins à l'un des critères suivants : en situation de handicap ; en situation de décrochage scolaire ou dont le quotient familial est inférieur ou égal à 1500 €.

- Les jeunes en service civique

**15 050 billets seront attribués à des volontaires en service civique** relevant de publics prioritaires ayant accompli ou étant en train de réaliser une mission de Service Civique « Génération 2024 » ou

ayant effectué une mission de service civique « sport ». L'Agence du service civique est chargée du pilotage et du déploiement de ce programme au niveau national. Tous les volontaires éligibles seront identifiés et contactés directement par l'Agence, pour leur proposer de s'inscrire directement sur une plateforme en ligne qui sera dédiée à cette opération.

- Les jeunes « engagés »

**5 100 billets viendront récompenser des jeunes âgés de 16 à 25 ans, de nationalité française ou étrangère, qui se sont illustrés de manière significative par un engagement citoyen.** L'identification et la sélection des bénéficiaires interviendra au plan déconcentré, sous le pilotage des préfets de département en lien, notamment, avec les DDETS et les DASEN (SDJES), et des associations locales.

- La protection de l'enfance

**10 100 places sont réservés en faveur de la protection de l'enfance.** Cette enveloppe est divisée entre deux publics distincts : d'une part, près de 2 500 bénéficient à la Direction de la Protection Judiciaire de la Jeunesse (DPJJ). Ils seront répartis entre les directions interrégionales de la PJJ, au bénéfice de jeunes de 13 à 18 ans. Elles sont chargées de constituer des groupes d'enfants et d'encadrants (professionnels des structures) et de prévoir les modalités d'un déplacement en Ile-de-France ou sur les sites de compétition en province. D'autre part, la convention nationale des associations de protection de l'enfant (CNAPE) s'appuie sur les associations membres de son réseau, pour distribuer des billets aux enfants qu'elles accompagnent au quotidien.

b. Les programmes pour les bénévoles du mouvement sportif – 100 100 billets

Ce programme porté par le MSJOP est destiné majoritairement aux **bénévoles du quotidien du mouvement sportif**, afin de valoriser leur engagement et de mobiliser autour des JOP l'ensemble des acteurs du sport français. Le programme visera également à encourager le déploiement des « Clubs inclusifs », qui forment des dirigeants et encadrants de clubs sportifs à l'accueil des personnes en situation de handicap. Certains billets seront aussi destinés aux « Clubs de supporters », un programme initié par Paris 2024 pour favoriser une ambiance festive sur les sites des Jeux. La majorité des billets seront distribués *in fine* par les fédérations sportives nationales, en lien avec le CNOSF et le CPSF, selon des principes et critères généraux d'attribution comme l'équité territoriale, la représentativité de l'ensemble des catégories de bénévoles, la mixité de genre et la diversité intergénérationnelle. Elles sont chargées d'organiser la distribution de leurs billets aux différents catégories de bénévoles (dirigeants, arbitres, éducateurs, bénévoles sans fonction particulière au sein des clubs).

c. Le programme pour les personnes en situation de handicap et leurs aidants – 17 400 billets

Ce programme porté par le ministère des solidarités et des familles vise à démocratiser l'accès aux manifestations sportives pour les **personnes en situation de handicap**, à valoriser les initiatives en matière de sport portées par des ESMS et à fédérer les partenaires sportifs, les acteurs associatifs et le monde médico-social autour des questions d'accessibilité. La distribution de l'essentiel des billets aux groupes bénéficiaires sera déléguée aux associations représentatives du secteur du handicap et aux organismes gestionnaires d'ESMS, sous le pilotage du ministère. Les groupes engagés dans les actions de développement de la pratique sportive et ayant obtenu des labels comme le label « Génération 2024 » ou « ESMSxClubs » seront aussi valorisés. Les billets seront attribués à des groupes de 10 à 15 personnes, avec un ratio d'accompagnants propre à chacun des groupes, soit un total de 1 000 à 1 500 groupes, répartis sur toute la France.

d. Les programmes destinés aux agents publics – 24 920 billets

La DIJOP coordonne également un programme de billetterie destiné aux agents publics des catégories B et C impliqués dans la livraison ou la préparation des Jeux : forces de l'ordre, pompiers, agents de la sécurité civile, agents des opérateurs de transports, personnels soignants, agents du ministère des sports et des JOP, douaniers, personnels de justice, militaires et civils du Ministère des Armées, agents des préfectures des départements hôtes, de la Préfecture de police de la PRIF.

II. Coordination avec les programmes de billetterie sociale des collectivités locales

Depuis le printemps 2023, la DIJOP a réuni à deux reprises les principales collectivités franciliennes - membres du Bureau Exécutif (BE) de Paris 2024 – et les référents des programmes de billetterie des ministères afin de partager des éléments d'information sur les commandes de billets effectuées et/ou envisagées ainsi que les publics ciblés par les dispositifs de chacun. La DIJOP a sensibilisé les ministères sur les risques de doublons avec les projets portés par les collectivités locales. Elle a demandé aux différents porteurs de sous-programme de convier, pour les publics le nécessitant, les collectivités territoriales franciliennes aux réunions de leur groupe technique. J'ai engagé une série d'entretiens avec les représentants des collectivités locales (ANDES, AMF, ADF) pour leur présenter le programme de billetterie « Tous aux Jeux » et ses enjeux de répartition territoriale équilibrée, afin qu'ils puissent à leur tour diffuser ces éléments auprès de leurs réseaux.

Néanmoins, pour atteindre au niveau national, l'objectif partagé de permettre au plus grand nombre de vivre les Jeux grâce aux différents dispositifs de billetterie sociale, **un effort de coordination des publics visés, et *in fine* sélectionnés, et des méthodes de distribution est nécessaire plus largement au plan local.** Le mode opératoire proposé pour limiter les doublons consiste à **intégrer pour chacun des programmes portés par l'Etat une étape de coordination, de vérification et d'ajustement éventuel avec les acteurs locaux**, en amont de la distribution nominative des billets de l'Etat et des collectivités.

a. Suivi du programme « Ma classe aux Jeux » et articulation avec les autres billetteries pour les publics scolaires

Le programme « Ma classe aux Jeux », constitué de 193 400 billets pour les jeux Paralympiques, déployé par le Ministère de l'Education nationale et de la Jeunesse, représente à lui seul la moitié des billets offerts par l'Etat. Il s'inscrit dans un calendrier plus avancé que les autres programmes de la billetterie populaire de l'Etat présentés dans la note du 1<sup>er</sup> août 2023, compte-tenu des contraintes logistiques et des dispositions à prévoir pour réussir l'acheminement de près de 40 000 élèves par jour sur les sites de compétitions des jeux Paralympiques en Ile-de-France.

Le DGESCO a informé les recteurs d'académie de la répartition des billets de l'Etat le 3 octobre 2023 et les listes des écoles et des établissements sélectionnés ont été fixées. La liste des établissements sélectionnés est actualisée régulièrement par la DGESCO via la carte interactive disponible via le lien ci-après <https://dgesco-c.gogocarto.fr/>. La DGESCO est désormais chargée d'attribuer les sessions paralympiques aux différents établissements et s'appuie pour cela sur les référents génération 2024, avec lesquels elle mène un dialogue de gestion courante, pour faciliter la diffusion et la remontée des informations et réussir l'allocation des sessions sportives.

Par ailleurs, un grand nombre de collectivités ayant acheté des billets ont indiqué vouloir viser les établissements scolaires relevant de leur compétence. Aussi, il a été proposé que **l'exercice de coordination soit mené au niveau départemental et piloté par les DASEN en lien avec le Préfet de département.** L'objectif est d'assurer un **suivi local des programmes de billetterie territoriale et de prévenir les risques de doublons et optimiser le nombre de bénéficiaires des différents programmes.**

b. Méthode et calendrier proposés pour une coordination locale renforcée sur les autres publics du programme « Tous aux Jeux »

Les autres ministères qui portent un sous-programme de la billetterie populaire ont pour objectif d'être en capacité de clarifier la répartition territoriale de leurs billets et la liste des structures bénéficiaires d'ici le 1<sup>er</sup> janvier 2024. Sur la base de ces informations territorialisées, **il sera également proposé aux préfets concernés de bien vouloir piloter localement des comités de suivi et de coordination, en conviant les collectivités locales qui déploient des programmes de billetterie sociale.** Cette articulation envisagée en début d'année 2024 permettrait de garder suffisamment de temps pour ajuster éventuellement les cibles, procéder ensuite à la distribution nominative des billets et travailler sereinement sur la prévention du *no-show* et la logistique opérationnelle de chaque programme. Ce temps de coordination semble d'autant plus nécessaire pour les programmes reposant sur l'implication d'acteurs associatifs (bénévoles du monde sportif, jeunes défavorisés, PSH...).

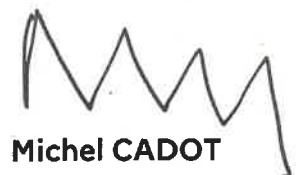
III. Accompagnement des projets locaux

Le déploiement de ce programme ambitieux sur l'ensemble du territoire nécessite, pour les opérateurs impliqués et les porteurs de projets de groupes, d'anticiper les modalités logistiques et financières liés au déplacement et éventuellement à l'hébergement à proximité des sites de compétitions.

L'Etat a engagé des discussions depuis près d'un an avec le Président Directeur Général de la SNCF pour évoquer les grands principes d'un accord partenarial permettant de proposer des tarifs incitatifs pour les groupes de jeunes et de faciliter notamment, au plan logistique, l'acheminement de plus 2 300 groupes scolaires. A ce stade, l'engagement de la SNCF porte sur le déplacement des groupes « jeunesse » bénéficiaires de billets pour les jeux Paralympiques avec une offre tarifaire avantageuse correspondant à une réduction de 60% sur le billet plein tarif par rapport au prix grand public pour l'ensemble des jeunes et des adultes accompagnateurs du groupe. Les détails du plan de transport en train (date, heure, gare de départ) seront communiqués aux établissements scolaires par la DGESCO, en lien avec les référents Générations 2024 dans les académies, en début d'année 2024.

La mobilisation des collectivités locales, dans l'exercice de coordination d'une part, et dans l'accompagnement des projets locaux qui verront le jour pour organiser un séjour en Ile-de-France à l'occasion des JOP d'autre part, est essentielle pour la réussite de cette opération. Je sais pouvoir compter sur la pleine mobilisation de vos réseaux pour réussir les opérations de billetterie sociale déployées dans vos territoires.

La DIJOP (Elisa MAUME, [elisa.maume@pm.gouv.fr](mailto:elisa.maume@pm.gouv.fr)) se tient à la disposition de vos réseaux pour leur apporter toute précision utile.



Michel CADOT

COPIES A :

- Madame la ministre des Sports et des jeux Olympiques et Paralympiques
- Monsieur le conseiller Sport et JOP de la Première ministre